

Conditions générales d'utilisation

Service Parking Vélos Gares SNCF en Hauts-de-France (Stationnement vélos fermé et sécurisé), exploité par SNCF Gares & Connexions

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation sont applicables au service (ci-après « Service ») Parking Vélos gare SNCF Hauts-de-France (service de stationnement vélos fermé et sécurisé), proposé par SNCF Gares & Connexions.

SNCF Gares & Connexions est une société anonyme au capital de 213.710.030,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 507 523 801, dont le siège social est situé à Paris (75013), au 16 avenue d'Ivry.

Le Service est assuré par SNCF Gares & Connexions et ses prestataires.

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (ci-après les « Conditions Générales ») s'appliquent à toute utilisation du Service.

Elles sont valables à compter du 17 juin 2025. Cette édition annule et remplace les versions antérieures. Toute personne (ci-après « Client ») s'abonnant au Service est invitée à lire, télécharger et/ou imprimer les présentes Conditions Générales.

Ces Conditions Générales peuvent être amenées à évoluer et le Client en sera informé. Aussi, le Client est invité à lire, télécharger et/ou imprimer les Conditions Générales à chaque réservation du Service qu'il effectue.

L'acceptation expresse de ces Conditions Générales est indispensable à la réservation de l'abonnement au Service. Elle s'effectue par le biais d'une case à cocher sur le site de l'abonnement : <https://> ci-après le « Site »).

2. Description du service

Le Service est un service de stationnement pour les vélos, fermé, sécurisé et situé à proximité de certaines gares de la Région Hauts de France

Le Service est mis à disposition de tout Client titulaire d'un abonnement dédié à ce service (un abonnement permet le stationnement d'un seul vélo).

Le Client choisit, parmi une sélection de gares, la gare dans laquelle il souhaite réserver un accès à un stationnement vélos.

Le Client s'engage à ne pas stationner son vélo pendant plus de 15 jours consécutifs.

Le Client s'engage également à ne pas stationner son vélo au-delà de la date de fin de son abonnement de 6 mois/

3. L'abonnement au service

Les personnes physiques qui souhaitent bénéficier du Service doivent s'abonner au Service.
L'abonnement proposé sera d'une durée de 6 mois à compter de l'inscription.
L'abonnement (et l'accès au Service) s'effectue via une carte PASS PASS

Les tarifs

L'abonnement au Service est gratuit

La procédure d'abonnement

La procédure d'abonnement en ligne

L'abonnement en ligne est accessible via le Site : <https://parkingsvelos-hdf-garesetconnexions.sncf.com/>

La création d'un compte client est obligatoire.

1/ L'accès au Service nécessite la détention d'une carte PASS PASS

Le Client sélectionne la gare de son choix sur la carte ou dans une liste déroulante

Si la gare n'apparaît pas sur la carte ou dans la liste proposée, aucune place de stationnement n'est disponible et le Client ne peut s'abonner. Le client :

- Crée un compte en indiquant son numéro de carte PASS PASS
- Complète ses coordonnées avec ses nom, prénom, adresse, mail, numéro de téléphone
- Valide sa demande, sa carte PASS PASS sera activée dans les 24 heures et donnera accès à l'abri à vélos choisi sur la carte
- Reçoit confirmation de son abonnement validé

Le Client s'engage à ne pas stationner son vélo au-delà de la date de fin de son abonnement de 6 mois. Le Client qui aura stationné son vélo au-delà de la date de fin de son abonnement ne pourra plus accéder au Parking Vélos car sa carte PASS PASS aura été désactivée à compter de l'expiration de son abonnement.

Pour accéder au Parking Vélos, le Client devra alors souscrire un nouvel abonnement pour une durée de 6 mois.

2/ Le Client n'a pas de carte PASS PASS :

Le Client décide de se procurer une carte PASS PASS , il peut la commander en ligne sur :

<https://www.passpass.fr/fr/e-boutique/achat-carte>

L'activation de l'abonnement

L'activation de l'abonnement Parking Vélos se fait dès la réception du courrier électronique de confirmation de l'abonnement ou dans les 24h après la demande d'inscription à l'abri à vélos



Le renouvellement de l'abonnement

Le renouvellement au Service n'est pas automatique. Des courriers électroniques de rappel sont envoyés aux Clients :

- Relance à J-15 de la fin de l'abonnement

Il appartient au Client de procéder au renouvellement de son abonnement sur son compte client.

4. La description du service et les conditions d'utilisation



Véhicules concernés

Le Parking Vélos est strictement réservé au stationnement des vélos avec ou sans assistance électrique. Les équipements accessoires au vélo, tels que les casques, et les vêtements de pluie ne peuvent pas être déposés dans le Parking Vélos (à moins que le Parking Vélos dispose de casiers prévus à cet effet). Le stationnement des deux-roues motorisés (scooters, cyclomoteurs, motocyclettes...), des trottinettes et autres engins de déplacements personnels (monoroues...) sont interdits.



Accès au Parking Vélos

Le Parking Vélos est accessible avec un abonnement

Il s'ouvre avec une carte PASS PASS (lecteur à l'entrée)

Il est accessible, 7 jours sur 7 et 24h sur 24h.

L'abonnement au Service ne permet le stationnement que d'un seul vélo.



Disponibilité des places de parking vélos

L'abonnement au service Parking Vélos Gare SNCF Hauts-de-France proposé ne garantit pas la disponibilité systématique d'une place de stationnement. En effet, afin d'optimiser l'utilisation du parking et de permettre à un plus grand nombre de clients de bénéficier de ce service, SNCF Gares & Connexions se réserve le droit de permettre un nombre d'abonnements supérieur au nombre de places physiquement disponibles dans le parking.

Le Service est donc accessible dans la limite des places de stationnement disponibles dans un Parking Vélos. L'Exploitant ne pourra être tenu responsable en cas d'impossibilité de stationner dans un Parking Vélo.

Les abonnés sont encouragés à utiliser le service de manière responsable et à prévoir des solutions alternatives en cas d'indisponibilité ponctuelle des places de parking.



Obligations du client

Le stationnement d'un vélo ne doit pas excéder 15 jours consécutifs. Dans une telle hypothèse, les Clients utilisant le Parking Vélos seront informés par courrier électronique de la présence d'un vélo en stationnement dépassant cette durée. Les vélos concernés par ce stationnement continu seront également marqués par une vignette indiquant la non-conformité et la nécessité de libérer la place de stationnement.

Le stationnement d'un vélo épave est également interdit. Un vélo épave est un vélo dont deux éléments considérés indispensables (roue, selle, guidon, pédales, pneus) sont manquants et/ou défectueux ou un vélo dont un élément considéré indispensable est manquant et/ou défectueux ET dont l'état et la propreté sont très dégradés (vélo très poussiéreux, vélo très rouillé, vélo montrant des signes d'abandon très avancé – toiles d'araignée...). Les Clients utilisant le Parking Vélos dans lequel un ou des vélos épaves sont constatés seront informés par courrier électronique. Les vélos épaves seront également marqués par une vignette indiquant cette non-conformité et la nécessité de libérer la place de stationnement.

Les abonnés concernés par les vélos en stationnement continu (au-delà de 15 jours consécutifs) et les vélos épaves auront 8 jours pour libérer le Parking Vélos à compter de la pose de la vignette. A défaut, SNCF Gares & Connexions fera procéder à l'enlèvement du vélo et les dispositifs antivols personnels seront détruits, sans indemnisation possible. Le Client sera invité à se rapprocher de la plateforme clients AVS HDF par :

- Tel : 03 22 22 24 14
- Courrier électronique : parkingsvelos-hdf-gc-sncf@kisio.com

Après utilisation, le Parking Vélos doit être laissé propre et libre de toute occupation ou dispositif de fermeture.

Le Client doit s'assurer que l'utilisation du Service est conforme au règlement intérieur affiché dans le Parking Vélos et notamment :

- Que son vélo n'encombre pas l'entrée ni la ou les allées de circulation
- Que son vélo est stationné à un emplacement correspondant au type de vélo (ex : vélos cargo dans les espaces de stationnement dédiés aux vélos cargo).
- Que le module de stationnement est correctement remonté après dépose du vélo sur un rail mobile de niveau supérieur.
- Que son vélo stationné sur un rail mobile de niveau inférieur n'empêche pas la manipulation du rail mobile de niveau supérieur (exemple : ne jamais stationner un vélo avec siège enfant ou accessoires encombrant au niveau inférieur.
- Que la porte du Parking Vélos est correctement refermée à chaque entrée ou sortie.
- Qu'il ne laisse pas de déchets, d'objets ou de colis dans le Parking Vélos.

Respect des consignes d'utilisation

Les infractions aux présentes conditions d'utilisation seront constatées par les fonctionnaires et agents mentionnés à l'article L.2241-1 du Code des transports, conformément aux dispositions des arrêtés préfectoraux pris en application de l'article R.2240-3 du Code des transports.

Tout vélo stationné sans abonnement valable, ou tout engin non accepté dans les Parkings Vélos, sera enlevé et les dispositifs antivol personnels seront détruits, sans indemnisation possible. De même, l'occupation d'un Parking Vélos pendant une période ininterrompue supérieure à 15 jours pourra entraîner la mise en fourrière du Vélo.

Dommmages – Vols

Le Client doit attacher son vélo à l'aide d'un dispositif antivol personnel (chaîne, cadenas...) et fermer lui-même la porte du Parking Vélos.

Il reste seul responsable de son vélo. SNCF Gares & Connexions décline toute responsabilité en cas d'accident, de dégradation, ou de vol, et ne pourra pas être tenue responsable d'un vol ou dégradation de vélo ou de ses accessoires dans le Parking Vélos.

En cas de vol, l'utilisateur est invité à déposer plainte auprès des services de Police ou Gendarmerie. Le Client est également responsable de tout dommage ou accident causé, aux biens et aux personnes, par l'oubli, la maladresse ou l'inobservation des prescriptions des présentes conditions d'utilisation. Aussi, le Client reconnaît être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile.

Signalement des anomalies

Toute anomalie liée à l'usage de la carte PASS PASS est à signaler à la plateforme clients AVS HDF par :

- Tel : 03 22 22 24 14
- Courrier électronique : parkingsvelos-hdf-gc-sncf@kisio.com

5. Responsabilités



Sur l'abonnement au Service

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que les informations transmises dans le cadre de l'abonnement au Service sont correctes. L'abonnement au Service est strictement personnel et en aucun cas cessible.

SNCF Gares & Connexions ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelle que raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. SNCF Gares & Connexions ne garantit pas que le Site sera exempt d'anomalies ou d'erreurs et fonctionnera sans interruption. SNCF Gares & Connexions ne pourra être tenue responsable des dommages de tout type découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le Site. SNCF Gares & Connexions ne pourra être tenue pour responsable du contenu des sites Internet auxquels elle renvoie par le biais de liens hypertextes. La connexion du Client au Site se fait sous son entière responsabilité. Il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène. Tout manquement aux Conditions Générales, toute utilisation frauduleuse du Service peut entraîner la désactivation de l'accès au Service et pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.



Sur l'utilisation du service

Responsabilité du Client

Le Client s'engage à respecter les conditions d'utilisation du Service telles qu'indiquées notamment à l'article 3 des Conditions Générales. Il certifie qu'il est titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable. Il doit maintenir cette assurance tout au long de son abonnement au Service.

Responsabilité de SNCF Gares & Connexions

L'abonnement au Service est considéré comme un contrat de stationnement permettant l'occupation d'un emplacement, et non pas un contrat de dépôt au sens de l'article 1915 du code civil.

En conséquence :

- SNCF Gares & Connexions est responsable de la mise à disposition d'un emplacement de stationnement dans le Parking Vélo de la gare choisie par le Client,
- SNCF Gares & Connexions n'est en aucun cas tenue par une obligation de surveillance ou de garde,
- SNCF Gares & Connexions est tenue d'assumer l'entretien des Parkings Vélos. A ce titre, SNCF Gares & Connexions s'engage, en cas de dysfonctionnement du Parking Vélos, à intervenir dans les meilleurs délais et à mettre en œuvre tous les moyens qui sont à sa disposition afin de remettre le Parking Vélos en service ou réparer les dégradations.

6. Propriété intellectuelle

SNCF Gares & Connexions, ainsi que ses éventuels partenaires et prestataires, sont titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au Site et à l'ensemble des éléments qui le composent ou y sont reproduits. L'accès au Site ne confère aucun droit de propriété intellectuelle sur le Site et les éléments qui le composent ou y sont reproduits : aucun droit de reproduction n'est accordé, sauf autorisation écrite et préalable de SNCF Gares & Connexions.

Les pratiques de scrapping ou d'utilisation de robots à des fins d'extraction, de reproduction de tout élément du Site sont interdites.

De même, l'insertion de liens hypertextes vers toute partie du Site est interdite sans autorisation écrite et préalable de SNCF Gares & Connexions.

7. Réclamation

Toute réclamation doit être adressée à la plateforme clients AVS HDF par courrier, courrier électronique ou téléphone en précisant les coordonnées et numéro de carte PASS PASS

- Courrier : Centre de Gestion Parking Vélos SNCF Gares & Connexions - 20 Rue Hector Malot - 75012 PARIS
- Tel : 03 22 22 24 14
- Courrier électronique : parkingsvelos-hdf-gc-sncf@kisio.com

8. Résiliation

Le Client peut à tout moment et sans motif, résilier son abonnement sur demande expresse en l'adressant par courrier électronique :

- Courrier électronique : parkingsvelos-hdf-gc-sncf@kisio.com

La résiliation par le Client sera effective dans un délai de 3 jours à compter de la date de réception de l'accusé de réception.

9. Données personnelles

Conformément à l'article 12 du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « RGPD »), SNCF Gares & Connexions informe ses Clients sur l'utilisation qui est faite des données personnelles collectées. A cette fin SNCF Gares & Connexions met à la disposition de ses Clients une « Charte de confidentialité », accessible par un lien hypertexte en bas de toutes les pages du Site. Les informations communiquées par les Clients lors de la création de leur compte client ou lors de leur abonnement au Service permettent à SNCF Gares & Connexions, la Région Hauts-de-France et/ou leurs prestataires, de gérer les abonnements au Service, de proposer, si le client l'accepte expressément, de réaliser des enquêtes et sondages.

10. Règlement des litiges

Les Conditions Générales sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur exécution, ne pouvant se solder à l'amiable, sera porté devant le tribunal judiciaire français territorialement compétent. Il est également possible de recourir à une procédure de médiation, comme prévu notamment par les articles 1528 et suivants du Code de procédure civile.